
Appropriations et réappropriations de savoirs et de savoir-faire en Afrique

Marie-Albane De Suremain*¹

¹Centre d'Etudes en Sciences Sociales sur les Mondes Africains, Américains et Asiatiques (CESSMA) – Université Paris VII - Paris Diderot, Institut de Recherche pour le Développement - IRD (FRANCE) – Université Paris Diderot, Bât. Olympe de Gouges, case postale 7017, 75205 Paris cedex 13, France

Résumé

Cet atelier évoquera la pluralité, la simultanité, la circularité, l'hybridation, la réappropriation et la créativité des sociétés africaines. Les recherches sur les élaborations, les circulations et les usages de savoirs ou de savoir-faire insistent sur l'hybridité de ces constructions, les multiples phénomènes d'emprunts et de recompositions qu'elles mettent en œuvre. Ces processus sont loin de conduire à une uniformisation des savoirs et des savoir-faire dans un contexte globalisé. Comme l'analyse A. Appadurai, c'est la tension entre homogénéité et hétérogénéité qui définit la complexité des situations globalisées.

Aussi, au-delà de la notion de transfert, qui pourrait présupposer une forme de permanence ou d'autonomie des savoirs et des savoir-faire en circulation, ou bien d'une opposition un peu simple entre des savoirs et savoir-faire produits à des échelles locale ou globale, il s'agira d'interroger les processus d'appropriation ou de réappropriation de savoirs et de savoir-faire les plus variés. L'atelier s'inscrit dans la continuité de travaux lancés par une journée d'études du CESSMA en 2015 et d'un colloque international en mai 2016. L'accent sera ainsi placé sur le point de vue des acteurs, individuels ou collectifs, inscrits dans des contextes spatiaux (locaux, régionaux, transnationaux, transimpériaux) et temporels qui seront à préciser. Leurs objectifs, leurs stratégies, raisonnées ou façonnées par des habitus, les intérêts qu'ils défendent et leurs manières de procéder seront au cœur des interrogations, ainsi que les normes ou valeurs sur lesquelles ils s'appuient ou qu'ils subvertissent. On s'attachera à mettre en lumière la créativité de leurs pratiques de (ré)appropriations et de réinterprétations de savoirs ou de savoir-faire, à leur part d'originalité et d'imprévisibilité, irréductible à la transmission ou à la reproduction de modèles qui seraient bien identifiés, que ces derniers soient perçus comme hérités, " locaux ", endogènes ou bien imposés, et supposés venus d' " ailleurs ".

Les propositions pourront envisager, de manière non exclusive :

- Les processus de (ré)appropriation de savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'éducation (en contexte familial, scolaire ou dans le cadre d'un groupe social donné, de manière formelle ou informelle), de l'enseignement supérieur ou de la recherche. On s'intéressera à des situations caractérisées par la diversité des acteurs en présence (enseignés et enseignants, lettrés, savants, " informateurs ", chercheurs...), de leurs points de vue et des normes auxquelles ils se réfèrent. Quelles données, sources, patrimoines, thématiques, symboliques... se (ré)approprient-ils ? En quoi ces choix sont-ils originaux par rapport à des formes de

*Intervenant

savoirs socialement ou scientifiquement dominantes ? Quelles méthodes d'investigation, d'exposition ou de transmission des savoirs ces acteurs mettent-ils en œuvre ? Que signifie l' " africanisation " comme la professionnalisation de l'enseignement, de la recherche, de la formation et de l'apprentissage ? En quoi différents acteurs contribuent-ils, en se (ré)appropriant des savoirs et des savoir-faire, à consolider leur pluralité et diversité plus que leur uniformité et standardisation ? Dans quelle mesure parviennent-ils à faire reconnaître l'originalité et la légitimité de ces savoirs ?

- On pourra donc s'intéresser aussi aux objectifs et à la manière dont des acteurs variés (individus, communautés locales, institutions étatiques, entreprises...) se (ré)approprient des savoirs et savoir-faire dans un contexte professionnel ou politique et/ou de transactions économiques et marchandes (foncières, de matières premières, de biens de consommation...). Comment des acteurs variés, aux prises dans une négociation ou un conflit, s'assurent-ils un avantage décisif en se (ré)appropriant ou interprétant opportunément des savoirs ou des savoir-faire juridiques, normatifs, langagiers... reconnus comme valides par leurs adversaires, afin de les remobiliser en fonction de leurs intérêts propres ? Quelles en sont les implications pratiques et politiques ?